

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 17/03/2014

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., LESBROS JM et Mmes
ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs JACOMET M. et FAY E.-P. qui a donné procuration à PESCE A..

Objet: réfection complète du réseau AEP qui alimente le hameau de Bontès
-Demande de financement à l'Agence de l'eau et au Conseil Général-

Monsieur le Maire indique à son Conseil qu'il faut maintenant prévoir la deuxième tranche de travaux sur la conduite AEP qui alimente le hameau de Bontès, il s'agit là de renouveler 1 100mètres de conduite du pont du Barlet jusqu'au RD 810 dans l'épingle ; il propose à cet effet un devis d'un montant HT de 62 700€ par rapport auquel il suggère de solliciter les services d Conseil général et de l'Agence de l'Eau pour une participation financière.

Après discussion et réflexion, le Conseil Municipal est tout à fait favorable à ces travaux, il accepte le devis proposé, les crédits nécessaires sont inscrits au BP M49 2014 et il confère tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce projet ainsi que pour présenter les dossiers nécessaires auprès des instances en vue de l'obtention des subventions correspondantes.

La Commune autorise le Département sur ce dossier, à percevoir la subvention de l'Agence de l'Eau et à la lui reverser.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 28/04/2014
004-210400909-20140425-DE_2014_011-DE